

MAIRIE  
de  
**BRENNILIS**  
FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Téléphone : 02.98.99.61.07

Télécopie : 02.98.99.67.67

Le

ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN AGENT DE  
D'ENTRETIEN POUR UNE DUREE DE 15 JOURS.

Le Maire de la Commune de BRENNILIS,

Vu le Code de l'administration Communale, livre IV, titre II,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes et des Départements,

Considérant que Mme FAILLARD Emma, femme de service à l'école (ASEM 2<sup>ème</sup> classe) est admise à la retraite à compter du 31 décembre 1998.

Considérant que Mme POULICART Michèle est recrutée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au poste d'agent entretien polyvalent pour effectuer notamment le remplacement de Mme FAILLARD à l'école (poste à mi-temps) et le remplacement des autres employés communaux lors de leurs congés (annuels, maladies...).

Considérant qu'il est souhaitable que Mme POULICART assiste Mme FAILLARD pour une durée de 15 jours en tant qu'auxiliaire.

A R R E T E

Article 1 : Mme POULICART Michèle née le 5 janvier 1968 à CARHAIX-PLOUGUER (Finistère) est nommée du 7 décembre 1998 au 18 décembre 1998 à l'école.

Article 2 : La rémunération de l'intéressée sera basée sur l'indice BRUT 245, MAJORE 250.

Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- mr le Sous-Préfet de CHATEAULIN,
- mr le Receveur Municipal de PLEYBEN,
- à l'intéressée.

Fait à BRENNILIS le 14 décembre 1998.

Le Maire,

CORRE Yves.

